Les blessures à la tête sont moins inquiétantes que les contusions abdominales qui inspirent des craintes très sérieuses, car M. Louis Régis vomit le sang à pleine cuvette.

L'état des autres blessés est satisfaisant.

UNE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, réuni en séance privée, a décidé de se rendre en corps, samedi, à 5 heures, au gouvernement général, pour protester contre l'affichage de la loi de 48 sur les attroupements, la loi ne devant pas être appliquée, puisqu'il n'y a eu qu'une effervescence provoquée par une tentative d'assassinat sur le maire d'Alger, sans que l'ordre ait été gravement troublé.

Le Conseil s'entretiendra aussi de la situation actuelle.

Malgré l'arrêté du gouverneur sur l'attroupement et qui semble impliquer le retrait de la police au maire, la mairie n'a reçu aucun avis officiel de dessaisissement.

LETTRE DE M. MAX RÉGIS A M. JONNART

M. Max Régis a adressé dans la soirée la lettre suivante au secrétaire général du gouvernement :

« La veille de la tentative d'assassinat dont je viens d'être victime, des bruits qui m'avaient alarmé couraient au sujet de la santé de M. Jonnart.

» Comme pendant les quelques jours que je viens de passer au lit, je n'ai reçu aucune nouvelle de ce haut fonctionnaire, je crains que sa maladie n'ait empiré.

» Connaissant la correction et l'affabilité de M. le gouverneur, je ne peux attribuer qu'à la gravité de son état le peu d'intérêt qu'il semble avoir pris à la santé, un moment compromise, du maire d'Alger.

» Toutefois, veuillez annoncer à M. le gouverneur que je me porte moins mal que certains ne l'espéraient.

» Affirmez-lui surtout, avec les vœux que je fais pour son complet rétablissement, l'espoir de le voir enfin revenir et demeurer parmi ceux qu'il doit gouverner. »

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

On a arrêté, cette nuit, à Alger MM. Ballac et Chanteloube, prévenus d'avoir pris une part active aux manifestations d'hier et en particulier à l'agression contre le journal les *Nouvelles*.

LA RÉVOLTE ALGÉRIENNE

L'ordre étant rétabli à Margueritte, le gouverneur général a demandé au général commandant en chef de transmettre ses félicitations et ses remerciements aux officiers et aux troupes qui ont, avec tant de promptitude et d'énergie, rétabli l'ordre aux environs de Miliana, ainsi qu'aux officiers de gendarmerie et gendarmes qui ont coopéré à ce résultat.

M. Jonnart a également adressé ses félicitations à Mme Goublet, institutrice à Margueritte, et il a fait préparer des propositions de récompenses en faveur de tous les civils qui ont pu être signalés pour leur belle conduite.

Alger, 3 mai. — Le gouvernement général confirme la capture du nommé Yacoub Mohammed-ben-Hadj, marabout, instigateur des troubles de Margueritte, mais on ne croit pas que ce soit le principal chef du mouvement religieux qui serait parti du Maroc.

L'affaire de haute trahison

Le *Petit Journal* publie les clauses essentielles du traité passé entre Krupp, Marandon et Givonnet, pour la livraison du secret de la fabrication du fer chromé et des plans du sul ilot.

Ce traité, qui est daté du 29 janvier dernier, spécifie que Marandon et Givonnet devaient toucher 20 000 francs de suite et 50 000 francs dans deux ans, et que les traîtres devaient être attachés à l'atelier spécial construit à Essen avec chacun un traitement annuel de 20 000 fr.

Une personne qui voyage en Allemagne fait savoir au même journal, qu'il a « appris que, vers la fin de janvier, deux Français ont assisté à une grande réception donnée en leur honneur dans les salons de M. Krupp, à Essen.

Parmi les invités se trouvaient quelques officiers étrangers et une dame qui paraissait être la cicerone de nos compatriotes. La fête fut fort joyeuse et le champagne coula à flots.

Il y a là une étrange coïncidence de dates. On pourrait croire que, ce jour-là, en effet, fut signé le traité avec Marandon et Givonnet, et qu'on banquetait chez Krupp pour fêter la honteuse trahison de ces deux mauvais Français. La dame qui égayait cette agape de sa présence est peut-être la même que celle chez qui, à Paris, fréquentaient les officiers étrangers.

LES LAISSEZ-PASSER DE RÉGIE

Jusqu'ici, les marchands de vins en gros n'avaient été admis à se délivrer, sans déplacement, des laissez-passer de régie que pour les livraisons qu'ils effectuaient par quantités de moins de 25 litres. Dès que cette limite était dépassée, ils étaient tenus de se rendre à la recette buraliste des contributions indirectes; de là, des dérangements fréquents, des pertes de temps toujours fâcheuses, souvent onéreuses, une complication excessive dans leur commerce.

A l'avenir, ces désagréments leur seront épargnés. Le ministre des Finances a, en effet, autorisé l'administration des contributions indirectes à remettre aux négociants qui en feront la demande des registres de congés d'où ils pourront détacher eux-mêmes, sans aller à la recette buraliste, les titres de mouvement nécessaires pour tous leurs envois de vins ou de cidres, quelle qu'en soit l'importance, lorsque ces envois comportent le paiement du droit au départ.

LES TAXES DE REMPLACEMENT

L'Union commerciale de Roubaix, réunie hier en assemblée générale, a voté une résolution protestant contre les taxes de remplacement votées par le Conseil municipal dans sa séance du 12 avril, et sollicitant leur rejet par le gouvernement et les Chambres.

Cette résolution sera adressée au préfet du Nord et au ministre des Finances.

EN CHINE

Les indemnités

C'est la préoccupation du moment. Comment la Chine pourra-t-elle payer les indemnités qu'elle doit ?

Les ministres allemands, anglais, français et japonais ont fait sur ce sujet un rapport. Il en résulte :

Que la Chine ne pourra pas payer par ses propres ressources actuelles les seize cent vingt-cinq millions (1 625 000 000 fr.) qu'on lui réclame;

Qu'il y a lieu de se prononcer sur les moyens à prendre pour y arriver, soit :

Ou un emprunt chinois sous garantie des puissances,

Ou un emprunt garanti, qui serait facile à contracter,

Ou une émission de titres chinois qui seraient remis aux puissances et représentant la part de chacune d'elles, titres payables à échéances fixes et portant intérêt,

Ou enfin payements annuels.

Les revenus qui fourniraient ces ressources seraient : les douanes maritimes sous le contrôle des puissances ; — une augmentation du tarif douanier ; — les douanes indigènes ; — des impôts sur la farine, le beurre, le fromage, les draps importés, l'alcool ; — une taxe sur le sel ; — un octroi à Pékin ; — la transformation du tribut sur le riz ; — l'abolition des pensions payées aux Mandchous ; — enfin la réduction des dépenses militaires.

Un télégramme de Waldersee

Berlin, 2 mai. — Le feld-maréchal de Waldersee télégraphie de Pékin le 1er mai :

D'après les rapports concernant les combats du 23 au 26 avril, les pertes totales sont les suivantes : le lieutenant Drewello et 7 hommes ont été tués.

Deux de ces derniers ont été assommés par les habitants en allant chercher du fourrage ; deux ont péri par suite d'une explosion de poudre. Le lieutenant Richert, du 1er régiment, et douze hommes ont été grièvement blessés.

Le commandant de Muchlenfeld, du 1er régiment ; le lieutenant Duesterberg, du 3e régiment ; le lieutenant Koch, du 4e régiment, et 34 hommes sont légèrement blessés. Le colonel Hoffmeister s'est blessé en faisant une chute. On a pris 18 canons à tir rapide et un grand nombre de canons d'ancien modèle sans affûts.

Les Russes en Mandchourie

Pékin, 2 mai. — Le bruit court avec persistance que de nouveaux engagements se sont produits entre les Russes et les Chinois en Mandchourie, mais on n'attache pas foi à ces nouvelles, qu'on croit avoir été lancées dans le but de justifier le renforcement des troupes russes.

Au Yang-Tsé

Londres, 3 mai. — On mande de Changhaï au *Morning Post* le 2 mai :

Le consul anglais de Nankin a télégraphié au consul général de Changhaï que tous les vice-rois étaient très inquiets au sujet des mouvements qui se préparent dans la région du Yang-Tsé.

Le consul demande qu'on tienne des troupes prêtes. — 250 sikhs partiront dimanche pour le Nord. Six sections d'artillerie suivront.

LES PRISES DE GUERRE

A Toulon — Distribution arrêtée
Les explications du préfet maritime

Toulon, 2 mai. — Un télégramme de la rue Royale demandait hier pourquoi le général Coronat, commandant la 2e division d'infanterie coloniale, avait fait procéder au payement des parts de prise de guerre et donnait l'ordre de surseoir à toute délivrance de mandats.

Comme bien l'on pense, cette nouvelle a produit une vive émotion parmi nos braves marsouins.

M. le vice-amiral de Beaumont a aussitôt répondu que ces mandats provenant directement du corps expéditionnaire de Chine, avaient été mandatés conformément aux prescriptions du service en campagne et que leur délivrance était une simple formalité administrative.

Les militaires des 4e et 2e coloniaux ont déjà reçu les mandats qui leur sont destinés. Seuls, ceux du 3e n'ont encore rien reçu et parmi eux, on le conçoit, l'émotion est grande.

Ce retard est dû au fait suivant : M. le colonel Martin, qui commande le 3e, avait décidé de réunir aujourd'hui les destinataires de ces mandats et de leur faire, avant de les délivrer, une petite allocution afin de les engager à ne pas dissiper tout de suite les sommes, dont quelques-unes très considérables, qui leur sont échues. Néanmoins, il est certain que le gouvernement ne frustrera pas un régiment sur trois. Ce serait souverainement injuste.

(*Journal.*)

ANGLAIS ET BOERS

Le caractère de la guerre

Cette guerre si longue et à laquelle l'Angleterre s'obstine sans honneur perd tous les jours le caractère d'une lutte entre peuples civilisés pour prendre celui d'une campagne coloniale contre des barbares.

Les Anglais saisissent les biens des non combattants et font la ruine partout sur leur passage, et le désert sur de vastes espaces naguère encore en pleine prospérité agricole et industrielle.

Mais les frais sont beaucoup plus considérables que dans n'importe quelle campagne coloniale. Et si lord Kitchener n'arrive pas à réduire les effectifs sous ses ordres — et on n'en voit guère la possibilité — la dépense restera de 2 milliards par an jusqu'à une date impossible à fixer.

La rébellion au Cap

Un journal anglais, le *Daily Mail*, annonce ce matin que le président Krüger aurait reçu la nouvelle des progrès considérables des Boers restés dans la colonie du Cap. Plus de 7 000 Afrikanders se seraient joints aux troupes boers ; et si, depuis quelques jours, les nouvelles de ce mouvement sont moins abondantes, c'est que la censure anglaise s'applique à les soigneusement dissimuler.

Le siège de Zeerust

Le *Daily Telegraph* a reçu du Cap la nouvelle que la place de Zeerust est toujours étroitement assiégée par les Boers. Mais le *Times* assure que la garnison a pu s'emparer d'un approvisionnement de viande fraîche

Ce qui donne créance à ces nouvelles — celle de la recrudescence d'activité des Boers et de la révolte plus large des Afrikanders — c'est que le correspondant d'un journal hollandais vient d'être condamné pour avoir évité la censure et dénoncé les atrocités dont les soldats anglais ne cessent de se rendre coupables envers les femmes boers.

La colonne Bullenay

La colonne anglaise, sous les ordres de cet officier, aurait découvert dans le district de Roos-Senecal, d'importantes archives boers, des billets de banque pour 1 200 000 francs, des correspondances entre les principaux chefs boers, des lettres de de Wet et de Botha au sujet de l'invasion du Cap, et les listes de Burghers encore en campagne, avec des télégrammes et des lettres anglais enlevés d'un train capturé par les Boers.

La peste

Londres, 2 mai. — Suivant des rapports reçus du Cap au Colonial Office, il y a eu, depuis la semaine dernière, 519 cas de peste bubonique et 217 décès.

On annonce de Mafeking qu'un malade présente tous les symptômes de la peste.

LES GRÈVES

Birmingham. — La Commission exécutive de la Fédération des mineurs du Centre a tenu hier une réunion spéciale où elle approuve à l'unanimité le vote d'une grève éventuelle.

Gênes. — Environ 500 ouvriers appartenant à des fournisseurs de charbon pour les vapeurs en partance, se sont mis en grève à la suite de dissentiments concernant les heures de travail.

On négocie pour arriver à un accord.

Livourne. — Les bateliers grévistes ont repris le travail.

Ils ont consenti à concéder deux jours à leurs chefs pour leur permettre d'étudier les tarifs.

Tous les autres grévistes ont également repris le travail.

Madrid. — Hier, de nombreux grévistes attaquèrent un tramway à coups de pierres; ils en brisèrent les vitres. Les agents de police ripostèrent à coups de sabre. Huit arrestations ont été opérées. Des coups de revolver ont été tirés; mais il n'y a pas eu de victimes.

Le préfet a adressé un manifeste à la Compagnie des tramways, la sommant de prendre des mesures en vue de faire cesser l'état de choses actuel, sinon il serait obligé d'avoir recours à des mesures de rigueur pour la forcer d'assurer le service.

Barcelone. — Les grévistes des tramways persistent dans leur attitude, espérant que les Compagnies capituleront.

Les esprits sont très surexcités. Dans différents quartiers, les grévistes ont tiré contre les employés qui voulaient reprendre le travail.

L'opinion publique blâme la grève, qu'elle considère comme non justifiée en ce moment-ci.

Les grévistes des tramways lancent des pierres sur les voitures faisant le service et les font dérailler; il en résulte des conflits entre ces grévistes et les gardes civils; il y a eu des blessés des deux côtés.

Les directeurs des entreprises de tramways et d'omnibus ont adressé au gouverneur civil une note protestant contre le manque de protection dans lequel les laissent les autorités.

Murcie. — La grève des mineurs de Mazarron s'aggrave. On confirme officiellement que dans la dernière émeute deux femmes ont été tuées et qu'il y a eu de nombreux blessés, dont un sergent de gendarmerie atteint grièvement.

Le nombre des grévistes s'élève à 3 000; ils invitent tous les mineurs de la région à soutenir la grève.

GUERRE & MARINE

DIVISION DE L'ATLANTIQUE

M. le contre-amiral Servan, nommé au commandement en chef de la division navale de l'Atlantique, arborera son pavillon sur le croiseur le *Tage*, à Brest, le 6 mai.

LE « GUSTAVE-ZÉDÉ »

L'arsenal de Toulon met la dernière main aux préparatifs ordonnés en vue de l'exécution du projet qui a été formé d'expédier en Corse le torpilleur sous-marin *Gustave-Zédé*.

On a fabriqué, pour la remorque, un câble spécial le long duquel courra un téléphone qui mettra le sous-marin en communication constante avec le navire remorqueur.

UN NOUVEAU FUSIL

Un ingénieur italien, annonce un de nos confrères parisiens, M. Lamaczizia, a inventé un fusil à répétition qui automatiquement tire une série de 19 coups. On prétend que la nouvelle arme a la même précision que les autres fusils à répétition.

LES EXAMENS D'APTITUDE

M. le général André a décidé que les examens d'aptitude pour l'avancement, supprimés par une circulaire récente, en ce qui concerne les officiers de l'armée active, seraient maintenus en ce qui concerne les officiers de réserve et de l'armée territoriale.

LE GÉNÉRAL LANGLOIS

Le général Langlois, commandant le 20e corps, a fait hier son entrée solennelle à Lunéville. Il a été reçu à la descente du train par le général Farny, qui lui a présenté les officiers de l'état-major de la 2e division de cavalerie.

Au milieu d'une foule nombreuse et enthousiaste, le général se rendit ensuite au Cercle militaire au milieu des cris de : « Vive l'armée! » Puis il a reçu les autorités dans un des salons du Cercle.

Répondant à M. Ribierre, maire, qui lui transmettait les sentiments patriotiques de la population, le général répondit : « En temps de paix, le commerce et l'industrie doivent s'appuyer sur les baïonnettes. »

A 4 h. 1/2, le général reprenait le train pour Nancy.

L'HOMME COUPÉ EN MORCEAUX

Meaux, 3 mai. — Le bruit court que le Parquet de Meaux serait sur la piste de l'identité véritable de l'homme coupé en morceaux.

Ce malheureux serait un jeune homme, du nom de Leroux, dont le père habite seul une maisonnette située entre Meaux et Mareuil, sur le bord du canal de Chalifert.

M. Leroux, qui est aveugle, avait confié à son fils, qui devait partir pour le Nord, une somme de 3 000 francs, composée de titres au porteur.

Le jeune homme, que l'on sait avoir été en contact à Paris avec des individus suspects, a cessé de donner de ses nouvelles depuis quelque temps.

A l'époque de la découverte du crime, il avait cessé toute correspondance.

COMÉDIES TRISTES

Nous écrivons ces lignes de Marseille, où il nous a été donné de récolter quelques anecdotes au sujet de la formidable grève du mois dernier.

Voici d'abord comment la grève a pris naissance :

Un petit groupe de meneurs se sont mis à parcourir les quais, interpellant leurs camarades dans les termes suivants : « Venez! *il y a la grève!* »

Les camarades, ahuris, demandant des explications, on ne leur répondait que par ces cinq mots, aussi bêtes que magiques, et qui suppléaient à tout :

— *Il y a la grève!*

Chaque groupe débauché était donc convaincu, séparément, que tout le reste était *déjà* en grève, et qu'il s'agissait uniquement de se joindre à un mouvement *général*.

En fait, le mouvement est devenu général de cette manière. Bien des ouvriers eussent résisté, s'ils avaient su que partout ou presque partout l'on travaillait encore. Le grand art des entraîneurs a été de persuader à chacun qu'on n'attendait plus que lui.

Les moutons de Panurge, du moins, suivaient d'autres moutons *réels*. Les organisateurs de grèves parviennent à faire suivre des moutons *imaginaires*. C'est un talent, et nous ne le contestons pas.

—o—

Autre écho. Un de nos amis a recueilli les doléances d'un électeur catholique de Marseille, que les désordres de la grève ont naturellement affligé.

Cet électeur catholique, aux dernières élections municipales, avait voté pour Flaissières et sa bande, uniquement parce que l'impayable maire avait promis de doter la localité suburbaine habitée par notre homme d'une nouvelle ligne de tramways électriques.

Comment un catholique, désireux de voir se créer un tramway, ne voterait-il pas pour un socialiste anticatholique qui lui promet ce tramway ?

Nul n'ignore que, seules, les municipalités socialistes peuvent gratifier de moyens de transports les cités qu'elles administrent.

Dans le cas présent, il est vrai, le tramway promis n'a pas été donné. M. Flaissières se réserve évidemment de l'annoncer une fois de plus aux élections prochaines. Si le tramway existait, il n'y aurait plus moyen de le promettre. Il vaut donc mieux qu'on ne l'ait pas inauguré. Du reste, rendons justice au maire de Marseille : il n'a pas fait poser de rails sur la route, mais il y a fait planter des poteaux.

—o—

Savez-vous, du reste, quel est l'instigateur de la grève de Marseille?

Ce n'est pas Flaissières, puisqu'elle n'a pas réussi.

Si la grève avait réussi, et qu'un homme eût pu en revendiquer avec orgueil la paternité, il est clair qu'elle n'eût pu avoir d'autre père que l'archonte vigilant des Phocéens modernes.

Les journaux jacobins du cru l'auraient dit, et tout l'univers socialiste eût félicité le grand homme de sa grande œuvre.

Mais, la grève ayant échoué, et s'étant traduite par de forts dommages pour les petits comme pour les gros, et par une crise générale du commerce, il a bien fallu trouver une autre explication.

Aussi les Marseillais ont-ils appris, par l'organe d'un journal radical, qu'il ne serait pas étonnant du tout que la grève des déchargeurs eût été fomentée..... par les Jésuites!

—o—

Rencontré à Marseille un autre de nos amis qui a longtemps habité les Basses-Alpes.

La conversation est tombée sur M. Sicard, député de Forcalquier.

Voilà un homme qui va à la messe, et même à la procession.

Circonstance aggravante : M. Sicard, qui est maire, ou qui l'était récemment, va ou allait à la procession avec son écharpe.

Conséquence : une foule de catholiques votent pour lui.

C'est peut-être pour cela que M. Sicard, lequel vote d'ailleurs volontiers avec les ministères quels qu'ils soient, *s'est abstenu* dans le vote des mesures contre les Congrégations. De la sorte, les catholiques ne pourront pas l'accuser d'avoir voté *pour*.

—o—

Pourquoi est-il si malaisé, quelquefois, de rire des choses risibles, et pourquoi faut-il que tant de comédies, parlementaires, électorales ou autres, poussent invinciblement les âmes honnêtes à s'attrister?

Nous sommes trop confiants, et l'on en abuse; trop oublieux, et l'on en profite. L'art de se méfier et de regimber est encore dans l'enfance parmi les catholiques. Il faudrait tout de même le cultiver et le développer avant les prochaines élections. Sachons au besoin crever les vessies. C'est encore le meilleur moyen de ne pas les prendre pour des lanternes. Il est bon que l'innocence, à certains moments, sache emprunter le geste et le ton du gavroche pour répondre, à certaines avances patelines : « Tu sais, mon vieux, ça ne prend pas! »

DIÉGO.

LETTRES DE BELGIQUE

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, le 3 mai.

LA QUESTION MILITAIRE

La question militaire divise profondément les esprits chez nous. Les socialistes et certains radicaux veulent la nation armée; les libéraux, le service personnel et l'encasernement; les catholiques sont divisés : le plus grand nombre veut le maintien du remplacement et le développement du volontariat; quelques-uns veulent le service personnel.

Pour mettre fin au différend — le fol espoir! — le gouvernement a convoqué, il y a des mois, une Commission de parlementaires et d'officiers. Cette Commission, qui vient de terminer ses travaux, propose l'augmentation du contingent (18 000 hommes par an au lieu de 13 300) et le service personnel. D'autre part, les sections de la Chambre ont étudié des propositions multiples qui vont aboutir sans doute à une proposition basée sur le volontariat. A ces deux solutions, va, paraît-il, s'en ajouter une troisième émanant du gouvernement!

Celui-ci est, du reste, dit-on, marqué au front d'une mort prochaine, ou tout au moins d'un remaniement important. Et ce sera la question militaire qui en sera cause. Il est, en effet, probable que le gouvernement, que guide impérieusement la volonté royale, se ralliera au service personnel et se heurtera à la majorité des catholiques. Dans ce cas, il sera brisé comme verre, bien que quelques catholiques soient décidés à l'appuyer coûte que coûte.

Dans ces conjonctures, on comprend combien est troublée notre situation politique. Nous apprenons cependant aujourd'hui que le gouvernement va entrer en négociations et faire la part du feu.

Quoi qu'il en soit, il serait profondément regrettable et directement contraire aux enseignements que vient de nous donner le Saint-Père, que notre gouvernement catholique se séparât de la droite et s'appuyât sur une majorité factice de gauche et de quelques droitiers uniquement pour nous doter du service personnel.

UNE VENTE ARTISTIQUE

Dans quelques jours, on vendra à Bruxelles les magnifiques tapisseries et les œuvres d'art qui se trouvaient exposées dans les salons de l'Hôtel de Ville d'Audenarde, rue des Nations, au bord de la Seine.

Ces richesses artistiques appartiennent à M. de Somzé, ancien député de Bruxelles, qui fut, comme on se le rappelle, victime d'un grave accident à l'Exposition, en octobre dernier.

A CHALON-SUR-SAONE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal correctionnel a jugé hier vendredi les affaires suivantes relatives à l'affaire de Monceau-les-Mines :

Les nommés Larges, Barrier, Saudin (défenseurs Me Richard et Barrault), ont été condamnés à 25 francs d'amende pour destruction d'arbres.

La femme Chauveau (Me Barrault, défenseur) dont le mari est syndiqué jaune, avait porté quatre coups de hachette, dont deux avec le taillant, sur la tête de Boujeau, son oncle, syndiqué rouge, et lui avait fait des blessures entraînant une incapacité de travail de quinze à vingt jours.

Le procureur de la République demande une condamnation sévère ; le tribunal condamne la femme Chauveau à 16 francs d'amende et à vingt-quatre heures de prison, avec la loi Bérenger pour la prison.

Le nommé Binet (défenseur, Me Richard), est condamné à 25 francs d'amende pour bris de clôture.

La femme Delmas (Me Richard, défenseur), est condamné à 16 francs d'amende pour coups.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE SAONE-ET-LOIRE

Le procureur de la République prononce son réquisitoire contre les assassins Demortière et la femme Berthelot.

L'audience est ensuite renvoyée à une heure de l'après-midi pour les plaidoiries de MM. Nivet et Giboulot.

ACCAPAREMENT DE LIVRES

Un libraire de Guingamp, M. Gouaziou, invité par les Syndicats des libraires et des éditeurs de France d'avoir à ne pas vendre ses livres à un prix inférieur à ceux établis par les règlements de ces Syndicats, refusa de s'incliner devant cette mise en demeure.

Sa maison fut mise en interdit, et il fut contraint de s'adresser à des intermédiaires qui le firent payer des prix plus élevés qu'à ses concurrents.

M. Le Gouaziou, après une plainte au Parquet, qui ne crut pas devoir poursuivre, assigna en police correctionnelle 9 libraires parisiens, sous inculpation de libre accaparement, prévu par l'article 419 du Code pénal.

La 9e Chambre correctionnelle, saisie de cette affaire, a rendu cet après-midi son jugement.

Elle décide que pour les livres il n'y a ni marchés ni cours, que, d'autre part, la coalition prévue par l'article 419 paraît, tout au moins depuis la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels, n'être délictueuse et punissable qu'autant qu'elle est accompagnée de manœuvres frauduleuses, et que ces manœuvres, en influençant les cours, opèrairent la hausse ou la baisse.

Ces manœuvres n'existant pas dans l'espèce, le tribunal a acquitté les prévenus et condamné Le Gouaziou aux dépens.

LE CRIME DE CORANCEZ

La journée d'hier n'a apporté aucune lumière dans l'affaire de Corancez.

Brière, dans sa prison, se renferme dans un mutisme complet. On l'a autorisé à se promener dans la cour de la prison.

Il n'a pas reçu la visite de son avocat et n'a pas été interrogé.

L'interrogatoire sera repris samedi.

Son avocat s'est opposé à la vente des bestiaux de la ferme ; il espère voir son client rentrer à Corancez.

Au Parquet, on complète le dossier. Le rapport médical n'a pas encore été déposé. Le Dr Dudefoy seulement a fait une déclaration verbale sur ses constatations.

AVIS DIVERS

Un Révérend Père Crédiste sera à La Chapelle-Montligeon (Orne) le 23 mai, pour appliquer aux chapelets de 5 dizaines et aux rosaires, la précieuse indulgence de 500 jours pour chaque *Pater* et *Ave*.

Adresser les envois, par poste, à M. l'abbé Buguet, à La Chapelle-Montligeon (Orne), et, par chemin de fer, en gare de Mauves-Corbon.

Un pèlerinage de Notre-Dame des Vertus. — A Ligny-en-Barrois, le vendredi 10 mai, à 2 heures, extension de la sainte image. Fête solennelle le dimanche suivant, 12 mai. Retraite jubilaire pendant toute la semaine précédente.

LE SAINT DU JOUR

SAINTE MONIQUE

C'est principalement dans les écrits du grand Docteur saint Augustin que nous ont été conservés les détails les plus précis sur la vie et les saintes mœurs de celle à qui, après Dieu, il dut la grâce de sa conversion. Sainte Monique était née à Tagaste, en Afrique, dans une famille chrétienne. Mariée à un homme riche, mais qui était encore païen, elle réussit, par sa douceur, ses vertus et ses prières, à obtenir sa conversion. Son admirable patience, ses exhortations et ses larmes obtinrent aussi du Seigneur la sincère et durable conversion de son fils Augustin, et elle eut le bonheur d'assister à son baptême qui lui fut conféré par saint Ambroise, archevêque de Milan. Désormais, rien ne la retenait en ce monde où elle avait tant souffert, et elle expira le 4 mai 387, à Ostie, où son illustre fils lui ferma les yeux. Sainte Monique est la patronne des veuves chrétiennes.

CROIX

NOS AMIS DEFUNTS

M. Hono Edouard, 18 ans, employé de la Maison de la Bonne Presse.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(*300 jours d'indulgence*)

MARIAGE

on recommande aux prières le mariage de M. Henri Lussault avec Mlle Marie Perigot, à Marçay, près Vivonne (Vienne).

XXIe PÈLERINAGE DE PÉNITENCE A JÉRUSALEM

Souscriptions pour les pèlerins pauvres

MM. Paul Josseau, avocat à P., 200 fr. — Raphaël Mellerio, à P., 100 fr. — An. de Seine-et-Oise, 200 fr. — Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de l'Eglise et de la France! 70 fr. — Un Vendéen Tertiaire, 50 fr. — Sœur Marthe-Elisabeth, 50 fr. — A. Dutilleul, à D., 50 fr. — Ève Bouley, à S.-le-G., 40 fr. — Chanoine Butaillé, à R., 5 fr. — M. C., 30 fr. — Mlle Eudoxie Girard, à T., 20 fr. — Abbé Harcouin, curé de F., 20 fr. — F. Collier, à C., 20 fr. — C. F., à H., 20 fr.

MM. Octave Hoffner, 20 fr. — Mme E. Roy (Côte-d'Or), 20 fr. — Abbé Marie-Paul Brandel, curé d'E.-sur-O., 5 fr. — An. de Liguge, 5 fr. — De Charedon, château de M., 4 fr. 50. — Mlle G. Delacroix, à Cl.-de-H., 1 fr. 65. — Mélitine Forestier, à M., 2 fr. — An. du Pas-de-Calais, 5 fr. 10. — Un Champenois, ancien pèlerin de Lourdes, 10 fr. — Lachasseur, à R., 2 fr. — Un ancien pèlerin de Loir-et-Cher, 5 fr. — Chanoine L. Piegerre, à M., 10 fr. 40. — Joseph Rollin, à Ch., 1 fr. 05. — Une Tertiaire dominicaine de Lyon, 1 fr. 35. — Emile Ernst, à R., 5 fr. — Un maire du canton de Craonne (Aisne), 5 fr. — A. V., abonné de la *Croix*, à St-Etienne, 10 fr. — A. G., une mère de famille à toutes ses intentions, 10 fr.

MM. d'Hauterive, à P., 2 fr. — Mme G. de Lafaire, à B., 12 fr. — Désiré M.-J., à H. (Nord), 25 fr. — An., 5 fr. — Une mère chrétienne du Nord, 2 fr. — J. M. J., conversion de deux familles, 1 fr. — Mme Ève Robida, bouchère, à A., 5 fr. — Mme la vicomtesse de Rormel, à la Porte-d'Or, 5 fr. — Honfleur : Cœur de Jésus, sauvez la France! 5 fr. — Abbé Ramonnay, curé de F.-les-R., 5 fr. — Fargeot, à R., 14 fr. 20. — Une famille de Poitiers, 10 fr. — Abbé Pallust, curé de St-B.-L., 5 fr. — Abbé Parison, prêtre retiré à D., 9 fr. — J. Tardy, à M., 3 fr. — Une mère de famille pour ses enfants, 10 fr. — F. A. P., à D., du diocèse de Moulins, 10 fr.

MM. A. de La M., à Séez, 5 fr. — An. de Marly (Aisne), 1 fr. 05. — Mlle Tellier, 2 fr. 50. — Mlle Keller, à L., 3 fr. — C. M. D., 2 fr. — Une famille de Fempy-sur-Moselle, 5 fr. — Julia Courtot, à New-York, 10 fr. 90. — An. de la Nièvre, 10 fr. — Mme Marie Gaudry, à B., 5 fr. — Lajeune, à C., 5 fr. — Une enfant de Marie Immaculée et sa famille, à Paris, 2 fr. 50. — Virginie Avez, à A., 5 fr. — P. D., élève de N.-D., à R., 4 fr. 05. — Une mère de famille en nom de ses deux fils, 1 fr. 05. — Mlle le Sénécal, à B., 5 fr. — H. I., à St-E., 3 fr. — P. V., au Mans, 2 fr. — *Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem!* 3 fr. — Mme E. Cheyron de Preissac, à A.-sur-V., 5 fr. — Deux pèlerines de vrai désir, 1 fr. — Mme Delane, à G., 2 fr. — M. et Mme Michaud-Magrez, à T., 1 fr. 50. — An. de la paroisse de Fouilloy (Somme), 10 fr. — An. du Loiret, 5 fr. — Houdrey Clément, à C., 3 fr. — Une exilée, 2 fr. 14.

Total au 26 avril : 30 997 fr. 47.

Organisation

MM. C. Drouiart Dambricourt, à W., 20 fr. — An. de Seine-et-Oise, 50 fr. — C. F., à H., 20 fr. — Vve Caussignac, à St-B., 2 fr. — Une paloisne de désir, à Gamelours (Manche), 2 fr. 10. — An., 2 fr. — Une pèlerine de Paris, 6 fr. 20. — M. l'abbé Delpiano, curé de C., 1 fr. 60. — Un pèlerin de 1899, 25 fr. — Famille C., à B. (Pas-de-Calais), 20 fr. — Marie Beaudelot, à S.-St-L., 5 fr. — Claire Buchmann, à V.-les-P., 2 fr. — An. du Jura, 5 fr. — Une abonnée de *Pèlerin* (Somme), 1 fr. — Cœur de Jésus, ayez pitié de la France! — Une mère de famille pour attirer les bénédictions de Dieu sur elle, ses enfants et ses petits enfants, 5 fr. — An. de Meurthe-et-Moselle, 5 fr. — Un pèlerin de désir (Ardennes), 2 fr. — Arnould, à C.-le-G.-M., 1 fr. — M. C., 1 fr. 50. — Abbé Verpeaux, curé de S.-B., 6 fr. 82. — E. Rapneuil, à L., 1 fr. — Un lecteur de la *Croix*, à F., 2 fr.

MM. J. Vezin, à P., 1 fr. — Une malade, à P., 5 fr. — Jean Godet, à P., 3 fr. 25. — Vve David, à R., 5 fr. — F. V. A., 5 fr. — Une malade, 2 fr. — Abbé Fleury, curé de la M., 3 fr. — Vve Langlois, à T., 5 fr. — Vve Huré, à T., 5 fr. — Une lectrice de la *Croix*, 5 fr. — An. pour deux conversions, 2 fr. — Vve A. Basson, à R., 3 fr. — E. Duhamel, à V., 5 fr. — An., 5 fr. — Abbé Alphonse Louineau, à L., 1 fr. — Un pèlerin de V., 1 fr. — Désiré M. J., à H., 5 fr. — Marie Ambourg, à St-A., 2 fr. 60. — Une pauvre mère de Besançon, 2 fr. — An. des Vosges, 1 fr. 50. — An. de Vaucluse, 5 fr. — Deux an. de B., 2 fr. — Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de l'Eglise et de la France! 5 fr. — Mlle Lucie Batin, à T., 1 fr. — An. du Loiret, 5 fr. — Abbé Marie-Paul Brandel, curé d'E.-s.-O., 5 fr.

Total au 26 avril : 2 106 fr. 77.

MUSIQUE RELIGIEUSE

ŒUVRES DE HANON

Méthode d'accompagnement. — Système nouveau, pratique, populaire, pour apprendre en six leçons, sans professeur, accompagner tout plain-chant à première vue. Nouvelle édition. Prix, 7 fr. *franco*.

Supplément au système nouveau pour apprendre à transposer au moyen de six tableaux. Prix, 1 franc *franco*.

Chefs-d'œuvre des grands maîtres. Extraits pour piano. Prix, 10 francs *franco*.

Leçons élémentaires d'harmonie. Prix 4 fr. *franco*.

Etude de l'orgue mise à la portée de tout le monde. En 14 livraisons renfermant chacune un offertoire, une élévation, une communion, une sortie et des versets. Prix de chaque livraison, 9 francs *franco*.

ŒUVRES DE GOUNOD

Œuvres religieuses, album renfermant vingt chants et cantiques religieux. — Prix, 5 fr.; port, 0 fr. 65.

Marches, entrées et sorties pour orgue ou harmonium. Prix, 5 francs; port, 0 fr. 85.

En vente 5, rue Bayard, Paris.

---

30 FEUILLETON DE LA « CROIX »
4 mai 1901

LE SENTIER DU GRAND CALVAIRE

Episode de la guerre 1870-1871

Sans attendre que le prêtre prît la parole, Von Kreipmann, qui n'avait pas perdu un mot de l'apostrophe du sergent, fit volter son cheval et revint à sa place. L'escorte se remit en marche. On adossa Fritz contre l'église.

Le condamné resta seul avec son confesseur. A quelques pas se tenait un officier, un foulard roulé à la main.

Le prêtre bénit le sergent qui, longtemps, pressa le crucifix sur ses lèvres, et après avoir échangé le baiser de paix avec le vieux curé, qui pouvait à peine se soutenir si grande était son émotion, il dit simplement :

— Merci, Monsieur le curé. Soyez tranquille sur mon sort. Je crois que je meurs en bon chrétien. Retirez-vous, Monsieur le curé.

Le vieillard s'éloigna tandis que sa main traçait dans l'espace la suprême bénédiction.

L'officier s'approcha.

— Je vais vous bander les yeux, dit-il en français

Fritz le repoussa.

— Pardon, Monsieur, fit-il la voix forte. Durant cette guerre j'ai vu assez souvent le dos des Prussiens. Je peux bien les regarder cette fois en face.

— Comme il vous plaira, repartit l'Allemand.

— J'aurais été heureux de commander le feu, dit encore le sergent. Mais il faudrait probablement le demander à votre colonel et je ne tiens pas à lui parler.

— Je vais lui transmettre votre désir.

A ce moment Von Kreipmann mit sabre au clair et commanda :

— Portez armes! Présentez armes!

Le sous-lieutenant Karl sortit des r